République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
TANCROU

Procès-verbal

Le mardi 20 octobre 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme Sylviane TRONCHE, Maire.

Présents : Sylviane TRONCHE, Thomas SPEMENT, Chantal NAVARRO, Sylvain TRONCHE, Xavier REILHAN, Claire AHOUA.
Représentée : Chrystèle LEROY par Chantal NAVARRO.
Excusés : Aline GUILLOT, Emily RIGAUT, Daniel TAVARES.
Absent : Yoland BELLANGER.

Il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.
Le conseil municipal a désigné Claire AHOUA, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint-Mammès, Gretz-Armainvilliers.

Point retiré de l'ordre du jour : Madame le Maire annonce le retrait des délibérations relatives à l'approbation du retrait de la commune de Rosoy-en-Multien du Syndicat de fonctionnement des collèges de Crouy-Lizy et l'approbation du transfert du siège du Syndicat de fonctionnement des collèges de Crouy-Lizy. Ces questions ne sont pas mises en délibération.

Ordre du jour ainsi modifié *:*

- Délibérations :
  - Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint-Mammès, Gretz-Armainvilliers,
  - SANEF : Transferts de propriété vers les collectivités au titre de la remise des voies rétablies - après application du DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé).

- Informations :
  - Travaux réalisés et travaux en cours
  - Bornes à verre et à carton : modification de l'emplacement
  - Nuisances aériennes : présentation du courrier reçu
  - Stationnement dans le bourg et les hameaux
  - Dates à retenir

- Questions diverses.

Lecture est faite du compte-rendu du précédent conseil municipal (29/06/2026) qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil *:*

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint Mammès, Gretz-Armainvilliers (N° DE_037_2026) - adoptée

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint-Mammès et Gretz-Armainvilliers.
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés :
Approuve l'adhésion des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint-Mammès et Gretz-Armainvilliers.

Opération de régularisation foncière – transfert de propriété de la Sanef vers les collectivités

Le conseil municipal approuve le projet de plan de délimitation de l'emprise du domaine public autoroutier concédé (DPAC). La remise foncière des voies déviées sur la commune sera finalisée par un acte administratif dont les frais de transferts seront à la charge de la Sanef.
Il est précisé que ce point fera l'objet d'un nouvel examen ultérieurement.

Informations **:**

Travaux réalisés et travaux en cours

Mme le Maire indique que lors de la réunion de la commission des travaux qui s'est tenue le 03 septembre courant des travaux avaient été validés :

Travaux réalisés :

- Démoussage des toitures de l'école, salle des fêtes et préaux.
- Grilles de la mairie et école : nettoyées et mise en peinture.
- Muret de la mairie. Les chapeaux seront terminés pendant les vacances de la Toussaint si le temps le permet.
- Le portail du cimetière a été changé.

Travaux en cours :

- Aménagement d'une aire de stationnement au cimetière, comprenant deux places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'une aire de retournement. Le projet est actuellement en attente de l'attribution d'une subvention du Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du dispositif des amendes de police.
- Abri bus de Villemeneux – devis signé
- Abri bus de Rutel remis en état par des habitants du hameau.
- Bas-côté du 30 au 18 grande rue.
- Rue du chep : gare de croisement pour laisser passer les bus.
- Installation prochaine d'un interphone et d'un luminaire détecteur de présence à la garderie.

M. Tronche Sylvain indique que l'employé technique, arrivé le 22 septembre 2026, a remis en place les panneaux de signalisation et nettoyé les caniveaux du bourg. Il procédera prochainement au nettoyage des caniveaux des hameaux.
Il intervient deux matinées par semaine, les mardis et jeudis matin.
Il sera chargé également de la gestion des poubelles. Mme le Maire remercie M. Christian TRONCHE et M. Thomas SPEMENT, qui assuraient jusqu'à présent cette tâche.

Bornes à verre et à carton : modification de l'emplacement

Mme le Maire indique qu'à la suite de sa rencontre avec les services de Covaltri, la possibilité d'installer les bornes de collecte du verre et des cartons le long de la place située en bas du bourg a été étudiée. Le sol étant stabilisé, cet emplacement pourrait convenir. La proximité des habitations devrait également permettre de limiter les dépôts sauvages de déchets et de cartons au pied des bornes. M. SPEMENT précise que les cartons, lorsqu'ils sont correctement pliés, peuvent être déposés sans difficulté dans les bornes prévues à cet effet.
L'emplacement est validé par les élus.

Référente gendarmerie

Mme le Maire indique avoir rencontré la référente sûreté de la gendarmerie afin d'étudier le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection à moyen et long terme, ainsi que les possibilités de subventions susceptibles d'être mobilisées pour financer ce projet.

Nuisances aériennes : présentation du courrier reçu

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier sollicitant l'intervention de la commune face à l'augmentation des nuisances aériennes subies par les habitants de Tancrou. Ce courrier s'appuie sur plusieurs études étayant les préoccupations exprimées.
En tant que Maire, elle affirme son soutien aux démarches en faveur de la protection de l'environnement et de la réduction des nuisances. Elle précise toutefois que cette problématique ne relève pas directement des compétences de la commune et qu'elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour modifier le fonctionnement du système actuel.

Elle encourage ainsi les habitants concernés à rejoindre les associations engagées sur cette question, dont les actions collectives sont susceptibles de favoriser l'obtention d'aménagements et de mesures visant à limiter ces nuisances.

Stationnements dans le bourg et les hameaux

Malgré les mesures déjà mises en place dans le bourg, le stationnement des véhicules sur les côtés de la chaussée continue de gêner la circulation des cars scolaires. Cette situation contraint parfois les enfants à emprunter la chaussée pour contourner les véhicules stationnés, ce qui présente un risque pour leur sécurité. À cela s'ajoutent les poubelles laissées sur les trottoirs, qui entravent également le passage des piétons.
L'arrêté municipal déjà pris afin d'interdire le stationnement dans le bourg sera mis à jour. Par ailleurs, des bandes jaunes seront matérialisées au sol afin de renforcer la visibilité de cette interdiction et de faciliter la circulation des cars scolaires et des usagers.
Par ailleurs, à la suite de signalements concernant la dangerosité du virage situé au hameau de Villemeneux, un arrêté municipal permanent sera pris afin d'y interdire le stationnement. Cette mesure vise à garantir la sécurité des usagers et à faciliter la circulation des véhicules.

Dates à retenir :

21 novembre 2026

À chaque naissance dans la commune, un arbre sera planté afin de célébrer l'arrivée d'un nouvel enfant et de symboliser son ancrage dans la commune.
Cette année, sept enfants ont vu le jour. Mme le Maire propose d'associer les familles à cette initiative en les conviant à une plantation collective des arbres le samedi 21 novembre à 11h.
Les invitations seront réalisées par les enfants de la garderie.

Cérémonie du 11 novembre

Invitation



Mme Sylviane TRONCHE, Maire de TANCROU
Les membres du Conseil municipal
Vous invitent à la commémoration du 11 novembre
Place de la Mairie à 11h.
Le pot de l'amitié et du souvenir
Clôturera cette cérémonie.

Arbre de Noël de la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal que le traditionnel Noël communal se déroulera le 13 décembre à 15 heures. Cette manifestation sera l'occasion de partager un moment convivial et festif avec les habitants de la commune. Une invitation parviendra ultérieurement.

Vœux du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux est prévue le 16 janvier 2027.

Remerciements

Mme TRONCHE souhaite remercier les citoyens qui s'impliquent dans la vie de la commune à travers leurs actions bénévoles. Elle tient notamment à souligner l'intervention de deux bénévoles de Rutel (Florence et

Elvina) qui ont procédé à la réfection de l'abri-bus. Elle les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur contribution à l'amélioration du cadre de vie communal.
Mme TRONCHE souligne également les initiatives citoyennes de plusieurs habitants qui ont procédé au ramassage des déchets aux abords de la borne à verre et à cartons, ainsi que le long du chemin du Languedoc. Elle tient à les remercier pour leur implication et leur participation à la préservation de la propreté et du cadre de vie de la commune.

Questions diverses

Vitesse excessive

Il est régulièrement signalé en mairie des problèmes de vitesse excessive des véhicules dans les différents hameaux de la commune. Mme le Maire déplore le manque de civisme de certains automobilistes et rappelle l'importance de respecter les limitations de vitesse afin de garantir la sécurité de tous les habitants.
Afin de répondre à ces préoccupations, la commission des travaux se réunira pour étudier les solutions envisageables, notamment la mise en place de dispositifs de ralentissement tels que des ralentisseurs ou des coussins berlinois.

La séance est levée à 20h18.